

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 250

présenté par  
M. Breton

-----

**ARTICLE PREMIER****ANNEXE**

Supprimer l'alinéa 84.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si l'introduction de la morale laïque dans l'enseignement donné aux enfants à l'école a pour but, comme on a pu le lire dans une interview de Vincent Peillon, d'« arracher l'élève à tous les déterminismes, familial, ethnique, social, intellectuel », on ne peut qu'être opposé à ce qui constitue une vision erronée de la liberté et la nouvelle rédaction de l'alinéa 81 issue de l'examen par la commission des affaires culturelles renforce cette idée en donnant l'impression que l'on réduit la morale à la laïcité.